

ARRETE DU MAIRE

OBJET : Réglementation permanente portant fermeture de la plage « entre les deux digues » Abrogation de l'arrêté permanent n° 2012/255.

Le Maire de TARNOS,

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté n° 2012/255 date du 11 décembre 2020 portant fermeture de la plage « entre les deux digues »,

Considérant que la qualité des eaux de baignades n'est pas satisfaisante sur la plage « entre les deux digues » et que la fréquentation du site est de nature à entraîner des risques sanitaires pour les usagers,

ARRETE

Article 1er : L'arrêté permanent n° 2012/255 en date du 11 décembre 2012 est abrogé.

Article 2 : La plage « entre les deux digues » est maintenue fermée à toute fréquentation à compter de ce jour.

Article 3 : L'accès est autorisé aux services de la Région, de la Commune et des entreprises chargées de son entretien.

Article 4 : Une dérogation à cette interdiction d'accès pourra être accordée par les collectivités gestionnaires du site à certaines associations chargées de sensibiliser les citoyens aux problèmes de pollution marine.

Article 5 : Le présent arrêté fera l'objet d'une publication ou d'un affichage selon les règles en vigueur.

Article 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr.



Article 7 : Le Maire de TARNOS, M. le Directeur Général des Services de la ville, les Services de Gendarmerie Nationale et de Police Municipale, les agents MNS – CRS et civils, la Direction de l'Aménagement et du Patrimoine, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Tarnos, le 08 septembre 2020

Le Maire de Tarnos

Jean-Marc LESPADÉ

